Envoyé en préfecture le 05/05/2021
Reçu en préfecture le 05/05/2021
Affiché le 06/05/2021
ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_47-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

Séance du 21 avril 2021

CD20210421_47
id. 5666

Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :
M. BAYLET (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SALLES DE BAIN DE L'EHPAD RÉSIDENCE DU LAC À LAFRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 05/05/2021
Reçu en préfecture le 05/05/2021
Affiché le 06/05/2021
ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_47-DE

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le conseil général a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : 3 opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;

- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;

- subvention maximale limitée à 30 500 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le président du centre communal d'actions sociales à Lafrançaise sollicite une aide départementale en vue de rénover l'ensemble des salles de bain de l'EHPAD "Résidence du Lac" de Lafrançaise par des mises aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Ces travaux s'intègrent dans le projet global d'extension de 11 places de l'EHPAD et de rénovation de la partie ancienne, validés dans un plan pluriannuel d'investissement le 18 juin 2018.

2 tranches de mise aux normes sont ainsi prévues dans la rénovation des anciens locaux correspondant au poste "salles de bain" et "lingerie".

Le coût des travaux correspondant à la rénovation des salles de bain s'établit à 215 717,76 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- FAMEPA	30 500,00 €
- emprunt	185 217,76 €
- TOTAL TTC	215 717,76 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Envoyé en préfecture le 05/05/2021
Reçu en préfecture le 05/05/2021
Affiché le 06/05/2021
ID : 082-228200010-20210421-CD20210421_47-DE

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, au titre du fonds d'aide à la modernisation des établissements pour personnes âgées, l'octroi d'une subvention départementale de 30 500 €, à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes résidence du Lac à Lafrançaise, pour les travaux de mise au normes de l'ensemble des salles de bain de l'établissement ;

- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous fonction 538 (PAEM-SDB00760) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC